

# Liste des comités

## Comités Syndicat-Collège

Titre du comité	Explications
<b>Conseil d'administration du Collège</b>  <b>2 postes</b>	<p>Mandat de 3 ans Représentant des enseignants au conseil d'administration du Cégep Limoilou (membre interne)</p> <p>Pour détail des responsabilités, voir : <i>Code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration, section 2.2 obligations spécifiques de l'administrateur.</i></p>
<b>Comité école et société/ Commission des études (CE)</b>  <b>11 postes</b>	<p>Les membres de la délégation syndicale à la Commission des études (CÉ), dont la vice-présidente ou le vice-président à la pédagogie.</p> <p>Il étudie toute question d'ordre pédagogique, fait les recommandations nécessaires à l'Assemblée générale et au Conseil syndical pour fins d'application ou pour en recevoir les mandats nécessaires.</p> <p>Au besoin, il est en liaison avec le Comité école et société de la FNEEQ.</p> <p>Il élabore les mandats et les orientations de la délégation syndicale à la CÉ qui, en tant que délégation syndicale, participe aux réunions de la CÉ à titre de représentant des enseignants.</p>

Titre du comité	Explications
<p data-bbox="250 541 553 573"><b>Comité Santé et sécurité</b></p> <p data-bbox="250 615 355 646">2 postes</p>	<p data-bbox="643 254 1365 531">Les membres participent à l'identification et à l'évaluation des risques pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleuses et des travailleurs. Il conseille le Collège sur les priorités et les actions à entreprendre dans le cadre du plan de prévention en SST; participe à la réalisation du plan et à sa mise à jour annuelle. Il recueille et analyse les commentaires des membres du personnel relativement à la SST.</p> <p data-bbox="643 552 1357 621">Il participe à l'élaboration de règles de sécurité et contribue à leur application.</p> <p data-bbox="643 642 1357 921">Il participe au choix des moyens et des équipements de protection. Il contribue aux mécanismes d'information, de formation et de contrôle en matière de SST. Il participe à l'analyse des accidents du travail. Il prend connaissance des registres et des rapports d'accidents et d'incidents de travail, les analyse et contribue à la mise en place de correctifs. Il reçoit et analyse les rapports d'inspection effectués dans l'établissement en matière de SST.</p>
<p data-bbox="250 968 496 1031"><b>Comité conseil de la recherche</b></p> <p data-bbox="250 1073 342 1104">1 poste</p>	<p data-bbox="643 984 797 1016">Mandat 1 an</p> <p data-bbox="643 1020 1352 1089">La personne représente les enseignants pour la nomination de membres au Comité-conseil de la recherche.</p>

## Comités paritaires

Titre du comité	Explications
<b>Comité des conditions de travail et comité des relations de travail</b>  7 postes	<p>Ce comité est constitué de la délégation syndicale au comité des relations du travail prévu à la convention collective, dont la ou le vice-président(e) aux conditions de travail, qui en assume la responsabilité.</p> <p>Il étudie toute question relative aux conditions de travail des enseignants et il fait les recommandations nécessaires à l'Assemblée générale et au Conseil syndical pour fins d'application ou pour en recevoir les mandats nécessaires.</p> <p>Il a la responsabilité de préparer les textes des ententes et des arrangements locaux prévus ou non à la convention collective et de les soumettre à l'Assemblée générale.</p> <p>En tant que délégation syndicale, les membres participent aux réunions du Comité des relations du travail.</p> <p>Il est responsable de nommer les trois enseignants qui siègeront au comité d'informations sur la tâche.</p>
<b>Comité de perfectionnement</b>  3 postes	<p>La ou le responsable du comité des conditions de travail en assume la responsabilité.</p> <p>Il étudie toute question relative aux politiques de perfectionnement et fait les recommandations nécessaires à l'Assemblée générale et au Conseil syndical pour fins d'application ou pour en recevoir les avis nécessaires.</p>
<b>Comité d'évaluation des projets Internationaux</b>  1 poste	<p>Ce comité analyse les projets soumis du bureau international impliquant des étudiants, notamment les projets réalisés dans les cours</p>

## Comités consultatifs

Titre du comité	Explications
<p><b>Bureau de la réussite</b></p> <p>3 postes</p>	<p>Ce lieu d'échange permet aux personnes des différents services ou directions impliquées dans la réussite d'échanger sur les besoins observés et les enjeux de réussite. Ces personnes sont consultées au sujet du plan de réussite, des travaux réalisés par la conseillère pédagogique associée à la réussite, des activités d'accueil, des enjeux de réussite, le suivi des travaux liés à l'inclusion, etc.</p>
<p><b>Groupe de discussion pour la planification des activités pédagogiques</b></p> <p>Pas de nombre précis</p>	<p>Programmation des activités pédagogiques offertes pour tout le personnel enseignant pour l'année. La participation des personnes intéressées sera ajustée en fonction de la disponibilité de celles-ci et en fonction de leur intérêt. Une à trois rencontres seront planifiées dans l'année. La participation des enseignants contribue à bien arrimer les activités à la réalité du contexte d'enseignement.</p>
<p><b>Projets liés aux enjeux de réussite et EEBPSH</b></p> <p>3 postes</p>	<p>L'évaluation des projets liés aux enjeux de réussite et des EEBPSH se font à travers le même comité. Cela permet à toute l'équipe d'avoir une vision globale de tous les projets soumis en lien avec la réussite. Ce comité analyse les projets liés aux enjeux réussite et aux projets EEBPSH.</p> <p>*À noter</p> <p>Les règles de comité relèvent de la direction unilatéralement, le comité des relations de travail n'a pas l'obligation de suivre les recommandations de ce comité lors de la négociation du projet de répartition des ressources.</p>
<p><b>Comité du calendrier scolaire</b></p> <p>2 postes</p>	<p>Ce lieu d'échange permet à toutes les catégories d'emploi du Collège de s'exprimer concernant les calendriers scolaires des 3 prochaines années (régulier et ATE). Chaque représentant soumet à son assemblée générale la ou les propositions retenues par le comité pour recommandation.</p>

Titre du comité	Explications
<b>Comité pour la révision de la politique B-10 (Comité ad hoc)</b>  <b>1 poste disponible pour un enseignant de la formation générale</b>	Ce comité travaille sur la révision de la politique sur la gestion des programmes d'études.

## Comités syndicaux

Titre du comité	Explications
<b>Comité de l'information</b> 8 postes	Ce comité est chargé de la diffusion de l'information à incidence syndicale au niveau des membres, des départements et des instances du Syndicat.
<b>Comité de la condition féminine</b> 8 postes	Ce comité agit de façon à informer et sensibiliser les membres pour faire avancer la cause des femmes. Au besoin, il est en liaison étroite avec le Comité-femmes de la FNEEQ.
<b>Comité des statuts et des règlements</b> 3 postes	Ce comité est chargé de procéder à l'étude des textes des statuts et des règlements et de faire les recommandations nécessaires à l'Assemblée générale afin que lesdits textes soient mis à jour ou refondus en profondeur, selon les besoins.
<b>Comité de surveillance des finances</b> 3 postes	Ce comité est chargé de surveiller les finances et l'application des règlements du SPPC, d'examiner toute dépense exceptionnelle non prévue au budget, d'examiner les rapports financiers produits par le secrétariat à chaque mi-session aux instances du SPPCL et faire les recommandations qu'il juge utiles.
<b>Comité santé et sécurité</b> 8 postes	<p>Conformément à la clause 5-20.01 de la convention collective, le mandat de ce comité est de veiller à ce que le Collège prenne les mesures nécessaires pour protéger la santé, assurer la sécurité et l'intégrité physique de la professeure ou du professeur. Il étudie toute question reliée à la santé et à la sécurité.</p> <p>De plus, il voit au respect des lois et règlements en ce domaine. Il se préoccupe particulièrement de la prévention par des campagnes d'information et l'organisation d'activités de vérification. Il fait les recommandations nécessaires à l'Assemblée générale et au Conseil syndical pour fins d'application ou pour en recevoir les mandats nécessaires.</p> <p>À l'occasion, il est en liaison étroite avec le Comité santé-sécurité de la FNEEQ.</p>

Titre du comité	Explications
<p data-bbox="250 436 542 464">Comité action-précarité</p> <p data-bbox="250 506 354 533">8 postes</p>	<p data-bbox="683 268 1364 474">Ce comité est chargé de défendre et promouvoir les intérêts des professeures et des professeurs non permanents. Sa ou son responsable doit établir un premier contact avec la nouvelle professeure ou le nouveau professeur dans le but de la ou de le sensibiliser et de l'intégrer à la vie syndicale.</p> <p data-bbox="683 499 1364 705">Il agit de façon à sensibiliser les autres membres du corps professoral (les permanentes et les permanents) à la réalité des non-permanentes et des non-permanents. Il offre des services d'accompagnement, de consultation et d'information aux non-permanentes et aux non-permanents.</p>
<p data-bbox="250 961 521 989">Comité action-retraite</p> <p data-bbox="250 1031 354 1058">8 postes</p>	<p data-bbox="683 747 1364 1024">Ce comité agit de façon à informer les membres du SPPCL sur tout ce qui peut les aider à planifier leur retraite. Il peut agir aussi auprès des membres du SPPCL (individuellement et à leur demande) pour les informer, à partir de leur état de participation à leur régime de retraite, sur tout ce qui en découle : moment propice pour prendre leur retraite, revenus, escomptes, assurances collectives, etc.</p> <p data-bbox="683 1035 1364 1272">Il voit à ce que les retraitées et retraités puissent maintenir leurs liens avec leurs collègues (et le milieu collégial en général), jouir de certains privilèges auxquels ils avaient droit (accès gratuit à la bibliothèque, etc.) et en obtenir d'autres après entente avec le Collège. Il voit à faire des recommandations au SPPCL pour améliorer les conditions des futurs retraités et retraitées.</p>